

L'objectif de Semeurs du possible est d'accompagner en Bourgogne la mise en œuvre de projets agricoles durables, en priorité en agriculture biologique, qui :

- conforte des personnes non issues du milieu agricole à créer de l'emploi durable
- participe au renouvellement des générations agricoles,
- favorise la production d'une alimentation de qualité dans un environnement préservé.

L'Espace test agricole mis en place par Semeurs du possible est un outil destiné à faciliter la création d'activité progressive en agriculture.

Il articule les compétences et les réseaux d'acteurs locaux pour proposer à des porteurs de projet l'ensemble des conditions requises pour mener à bien un test d'activité préalable à la création d'activité en agriculture.



Quelques chiffres:

- **170 personnes accueillies et orientées** depuis 2011
- **32 porteurs de projet accompagnés en phase de test**
- Projets à la sortie du test:
  - 52% s'installent localement**
  - 10% s'installent dans leur région d'origine
  - 24% repartent vers du salariat agricole
  - 14% repartent vers le secteur hors agricole
- **36% des installations se réalisent sur le lieu test**
- **12 lieux tests** répartis en Bourgogne

Environ **20 ha** mis à disposition gratuitement par des agriculteurs, des lycées agricoles, des collectivités locales, ou des propriétaires privés.

- **Matériels de production et bâtiments** mis à disposition proposés par des associations tel Réseau Coopérés, des GAB, des collectivités, des agriculteurs...



Initié en 2009 par la MSA, ce réseau est composé de

- membres fondateurs (Bio Bourgogne, CRMSA Bourgogne, CFPPA du Morvan, Réseau Coopérés)
- représentants des lieux tests agricoles (propriétaires, collectivités, centres de formation...)
- personnes physiques (agriculteurs tuteurs, porteurs de projet...)
- partenaires (chambres d'agriculture 21, 58 et 71, collectivités territoriales, Pays, associations de producteurs, de consommateurs, de protection de l'environnement, établissements de formation agricole...)

Semeurs du possible est conventionnée par la Chambre régionale d'agriculture et collabore avec les Points accueils installation.

Semeurs du possible est co-fondateur et membre, avec 70 autres dispositifs similaires, du Réseau National des Espaces Tests Agricoles (RENETA).

Projet réalisé avec le soutien des agriculteurs tuteurs, des porteurs de projet, des propriétaires fonciers et des partenaires suivants



Semeurs du possible  
9 rue du Bourg, 71 250 MASSILLY  
06 48 67 03 80  
[semeursdupossible@gmail.com](mailto:semeursdupossible@gmail.com)  
<https://reneta.fr/Semeurs-du-Possible>

### **Pourquoi ?**

Le test d'activité permet d'évaluer en situation son projet agricole (maraichage, apiculture, élevage...) et sa capacité à le mener, dans le but de décider de sa poursuite, de son ajustement ou de son abandon.

### **Comment ?**

Le réseau Semeurs du possible peut mettre à disposition un outil de production (terrain et matériel agricole) ainsi qu'un accompagnement multiple (soutien entrepreneurial, technique, comptabilité – gestion et soutien d'un agriculteur).

L'accompagnement selon les territoires peut être porté de la manière suivante :

- accompagnement technique : intervention d'un technicien du réseau BioBourgogne, d'une chambre d'agriculture, d'un formateur de centre de formation...
- accompagnement entrepreneurial : suivi comptable et de gestion par Coopilote et suivi démarche de projet par Semeurs du possible
- insertion dans le territoire et appui métier : agriculteur tuteur local missionné par Semeurs du possible

### **Où ?**

Des lieux tests sont actuellement disponibles en Bourgogne : Genay (Côte d'or), Saint- Eugène, St Loup Géanges (Saône-et-Loire), Mézilles (Yonne), Magny- cours (Nièvre).

D'autres lieux peuvent être trouvés en fonction des besoins de chacun. Le dispositif permet également au porteur de projet de se tester sur son propre terrain.

### **Quel statut ?**

Le porteur de projet signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, avec la coopérative d'activité et d'emploi Coopilote (partenaire de Semeurs du possible), d'un an renouvelable deux fois. Ce CAPE lui permet de ne pas perdre ses droits sociaux (allocations chômage, minima social...) et de bénéficier d'un hébergement juridique.

### **Qui peut être candidat ?**

Les porteurs de projet ayant une connaissance technique minimum en agriculture biologique, niveau d'étude BPREA et/ou expérience professionnelle significative.

### **Quel coût**

- Prélèvement de 10% de la marge brut HT de l'activité économique
- Cotisations mensuelles MSA obligatoires pour la couverture d'accident du travail (entre 7 et 8€ mensuel)
- Charges d'assurance couvrant la RC professionnelle (environ 130€/ an)
- Coût de la certification bio si c'est le cas (190€/ an).

Il est à rajouter une adhésion au réseau bourguignon des lieux tests agricoles pour un montant annuel de 20€.

### **Information et renseignements**

Semeurs du possible

Élodie PATRICE – 06 48 67 03 80

Info : [semeursdupossible@gmail.com](mailto:semeursdupossible@gmail.com)

<https://reneta.fr/Semeurs-du-Possible>

